

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2026

Artikel: Initiative UDC: quand l'emballage l'emporte sur le contenu : le slogan, la portée réelle et les conséquences non assumées
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Initiative UDC: quand l’emballage l’emporte sur le contenu

Le slogan, la portée réelle et les conséquences non assumées

Jean-Daniel Delley - 13 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25239>

L’escroquerie politique n’est pas passible du Code pénal. Elle peut même se pratiquer avec succès. Et c’est la démocratie directe qui en souffre.

En soutenant l’initiative «*contre une immigration de masse*», une majorité du corps électoral s’est donc prononcée en faveur d’un plafond annuel et de contingents d’étrangers autorisés à séjourner durablement en Suisse. En toute bonne foi, elle a cru opter pour un contrôle et une réduction du flux migratoire remplaçant une augmentation sans limites.

Mais ces citoyennes et citoyens ont-ils lu le texte de l’initiative? Plafond et contingents seront déterminés «*en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse*». Donc selon les besoins exprimés par les entreprises. L’économie continuera ainsi à réguler l’immigration, comme jusqu’à présent dans le cadre de la libre circulation avec l’Union européenne. Il n’est pas question d’une réduction de principe.

C’est d’ailleurs sous le système des contingents, en vigueur avant l’introduction de la libre circulation, que notre pays a connu le plus fort afflux d’étrangers ([DP 2024](#)).

Ce sont les auteurs de

l’initiative Ecopop ([DP 2025](#)) qui expriment clairement un tel objectif: une croissance limitée annuellement à 0,2% de la population résidente. Ce n’est pas le souci de l’UDC qui, sous couvert de préserver le pays d’une immigration jugée néfaste – pression sur le marché du logement, transports, bétonnage... –, ne veut en réalité pas renoncer à la main-d’œuvre étrangère, mais la fragiliser: séjour saisonnier, obstacle au regroupement familial, statut précaire qui favorise la docilité. Ce qui ne l’empêchera pas de crier au viol de la volonté populaire au cas où le plafond lui paraîtrait trop élevé et de lancer une nouvelle initiative dite «*de mise en œuvre*». C’est pourquoi nous avons parlé d’escroquerie ([DP 2019](#))

Les partisans de l’initiative ont sans doute été séduits par l’affirmation d’une autonomie retrouvée, comme le proclame fièrement l’alinéa premier du nouvel article constitutionnel: «*La Suisse gère de manière autonome l’immigration des étrangers.*» Pour le surplus, le Conseil fédéral doit sans délai se rendre à Bruxelles pour négocier les détails, indique doctement l’UDC.

Pourtant les fanfaronnades de nos nationalistes ne feront pas longtemps illusion. Le vote du 9 février dernier a fragilisé notre position à l’égard de l’Europe.

En fait d’autonomie, nous nous sommes mis en situation de dépendance. Nous sommes les demandeurs puisque nous n’avons pas tenu nos engagements contractuels. Et la menace de [mesures de rétorsion](#) est réelle.

L’UDC n’en a cure. Sa ligne de conduite permanente est dictée par sa détestation de l’Europe et consiste à détricoter nos relations avec Bruxelles. L’Espace économique européen, rejeté le 6 décembre 1992, représentait une perte de souveraineté inacceptable. Les accords bilatéraux? Une stratégie cachée de la part des autorités pour camoufler une adhésion rampante.

Et maintenant? Ce n’est pas le problème des nationalistes qui ne pensent et n’agissent que pour manifester et renforcer leur pouvoir en surfant sur les humeurs et les insatisfactions d’une partie de la population, sans considération aucune pour l’impact de leurs propositions.

Pour expliquer le malaise à l’égard des flux migratoires, on a beaucoup – [DP](#) compris – évoqué le stress que provoqueraient les transports en commun bondés, la pénurie et le coût du logement, le bétonnage du territoire, la sous-enchère salariale entre autres. Ces motifs sont plausibles. Mais la géographie des résultats autorise une

explication complémentaire. Les régions censées être les plus touchées par ce stress ont rejeté l'initiative, alors que le soutien est venu de celles qui sont le moins concernées.

C'est donc qu'il existe une fracture entre les centres urbains, moteurs de la croissance économique, et les territoires périurbains et ruraux, nostalgiques d'une Suisse plus tranquille et préservée des changements. Ces derniers oubliant qu'ils bénéficient de la richesse créée par les premiers – voir notamment la péréquation financière intercantonale. A terme, cette fracture peut mettre en péril la cohésion confédérale.

Vous l'avez probablement observé au sein de votre entourage – «*Non, je ne suis pas xénophobe, mais...*» –, cette votation fut l'occasion de marquer le coup, de donner un signe, de manifester un ras-l-

-bol indépendamment du sujet en jeu, sans considération des effets juridiques, et un sentiment d'impuissance, de protester contre une évolution que même le politique ne parvient pas à maîtriser, à façonner. Dans ces conditions, la démocratie directe perd sa fonction de contre-pouvoir telle que conçue par la logique de nos institutions et devient l'exutoire d'un mal-être. Le débat politique s'efface au profit de l'expression des émotions. C'est là précisément le terrain qu'affectionnent les populistes.

Le dossier de l'immigration, plutôt que de focaliser sur les étrangers boucs émissaires, aurait pu et pourrait encore donner lieu à des questions d'une tout autre importance sur le sens et la nature de la croissance, la gestion des ressources non renouvelables, la répartition équitable des richesses. Il aurait pu et pourrait encore nous conduire à l'examen critique de la

politique délibérée de notre pays consistant à attirer par des attrait fiscaux les fortunes étrangères et les sièges des sociétés multinationales, privant ainsi nos voisins de ressources indispensables, au nom d'une concurrence de fait déloyale. Car une partie de notre richesse, osons le dire, relève de la prédation.

Revenons à l'actualité. La Suisse, qui se croit maintenant autonome, se trouve en réalité face à des incertitudes qu'elle ne parvient pas à dissiper. Simonetta Sommaruga annonce son intention de concrétiser rapidement les exigences de l'initiative. C'est tant mieux. Ainsi nous ne tarderons pas à connaître les effets néfastes de ce vote.

Et, qui sait, peut-être éclairés enfin sur la portée de cette décision, serons-nous prêts à la revoir? Aucun article constitutionnel n'est gravé dans le marbre.

Après le 9 février: la fin des mesures d'accompagnement?

Le oui à l'initiative UDC plonge la Suisse dans l'inconnu et dans l'incertain aussi bien au plan intérieur que dans ses rapports avec l'Union européenne

Jean-Pierre Ghelfi - 13 février 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25243>

L'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne a permis aux organisations syndicales de faire des percées qu'elles n'étaient auparavant pas parvenues à obtenir, telles que

l'inscription dans les conventions collectives de machines et de l'horlogerie, par exemple, de salaires minimaux d'engagement, la possibilité donnée à la Confédération et aux cantons

d'édicter des contrats-types de travail de force obligatoire et, également, de pouvoir déclarer des conventions collectives de force obligatoire.

Ont aussi été mises sur pied les